

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

80153

Objet

Aliénation d'un
laboratoire de
langues du
C.A.R.E.L.

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

Pour 26

Contre

abstention

M D / M F C

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt et un novembre à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA
MAURELLET, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP, CABAL,
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR
BOULAN par M. BROTEAU

Absents : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET
NAULIN par M. MONTRON
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Monsieur le Directeur du C.A.R.E.L. propose d'aliéner
un laboratoire de langues à la Société ORNICAR, 2, rue Dessoles
à AUCH, société chargée d'organiser des cours de langues et de
loisirs dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Ce laboratoire CEDAMEL, Rexmatic MK 2, avait été acheté
le 19 janvier 1966 au prix de 72 048,99 frs.

Il est donc proposé d'aliéner ce matériel au prix de
10 000 frs.

La Commission des Finances, réunie le 14 novembre 1980
a émis un avis favorable à cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la proposition de Monsieur le Directeur du C.A.R.E.L.,

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du
14 novembre 1980,

/.....

D E C I D E :

- d'aliéner au prix de 10 000 frs (DIX MILLE FRANCS) un laboratoire de langues " CEDAMEL Rematic MK 2 " à la Société ORNICAR, 2 rue Dessoles, 32000 AUCH.
- d'encaisser la recette correspondante à l'article 2142 du budget annexe du C.A.R.E.L. 1980.

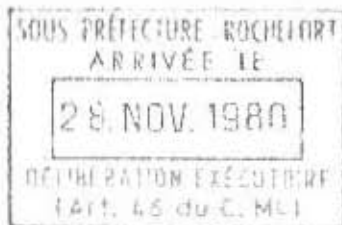
o o o o


Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, messieurs les membres présents.

Pour extrait-conforme,

Le Maire,




Pierre LIS.